



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

carburants

Question écrite n° 71181

### Texte de la question

M. François Loncle interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le prix de l'essence. Il lui demande de veiller à ce que les grandes compagnies pétrolières répercutent scrupuleusement la baisse des cours du pétrole au même rythme qu'elles avaient augmenté le prix de l'essence entre 2009 et 2012.

### Texte de la réponse

Depuis juin 2014, les cours du pétrole brut ont connu une baisse importante sur les marchés internationaux, de 19 centimes d'euro par litre en moyenne, soit un recul de près de 40 %. Cette baisse des cours est due à une révision à la baisse des prévisions de demande pétrolière dans un contexte d'augmentation de l'offre, en dépit des conflits ou tensions géopolitiques qui affectent un certain nombre de pays producteurs. En France, l'évolution des prix moyens à la consommation des carburants a répercuté cette baisse. En effet, on observe que les prix moyens à la consommation ont reculé depuis juin 2014 d'un peu plus de 17 centimes d'euro par litre pour le gazole et de 21 centimes d'euro par litre pour le SP95. Aujourd'hui, les prix moyens des carburants en France s'établissent à leur plus bas niveau depuis 2010. Le Gouvernement reste vigilant quant à la répercussion de l'évolution des cours du brut sur les prix à la pompe, en suivant attentivement le comportement des différentes composantes (prix du brut, marges brutes de raffinage, de transport et distribution) qui déterminent les prix au détail des carburants.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71181

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et numérique

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 décembre 2014](#), page 10440

**Réponse publiée au JO le :** [20 janvier 2015](#), page 388